



REPUBLIQUE DU GABON : ORGANISATION DES ELECTIONS GENERALES ; PRESIDENTIELLE, LEGISLATIVES ET LOCALES

Déclaration N°0014/17/08/2023 du REDHAC et sa Coalition-Pays-Gabon

Douala-Libreville, le 17 août 2023 : le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Gabon, en qualité d'observateur suivent de près l'actualité relative aux élections générales prévues le 26 août 2023, où le Président sortant Ali Bongo sera candidat à un troisième mandat. Trois scrutins simultanés, ce sera une première dans le pays.

Selon le Centre gabonais des élections (CGE), 19 candidats dont les dossiers ont été validés sur les 27 candidatures ont été enregistrées. Parmi eux se trouvent deux femmes : Victoire Lasseni Duboze (indépendante) présidente de l'Union nationale et Paulette Missambo, l'une des principales rivales du président Ali Bongo.

Le gouvernement affirme être prêt à accompagner le processus électoral dans un climat calme et apaisé, alors qu'une partie de l'opposition dénonce les récentes modifications du code électoral.

Le silence assourdissant autour de l'organisation des élections locales, législatives et présidentielle d'août 2023 prochain se fait de plus en plus pesant. Cette situation d'incertitude met les défenseurs en alerte et exige à faire la lumière autour de cette question liée à la transparence sur le processus de l'organisation de ces échéances électorales tel que stipule la loi électorale. A quelques jours des dites élections les listes électorales ne sont pas révisées, alors que le droit proclame que les listes électorales doivent être révisées chaque année.

La dernière élection de 2016, 7 ans après il y a plus de 80.000 jeunes Gabonais ayant atteint 18 ans, qui doivent se faire inscrire sur les listes électorales. Le Ministre de l'Intérieur donne l'information que l'enrôlement ne se fera plus dans les écoles, ce qui apporte la preuve qu'il y a une volonté manifeste de créer effectivement le non-engagement des Gabonais au vote, sachant que la population réduite à la pauvreté ne pourra pas avoir un budget, pour ceux de l'intérieur de pouvoir payer le transport aller et retour pour honorer à leur devoir civique, alors que les écoles sont à proximités des citoyens.

Par ailleurs, les Défenseurs des Droits Humains, les Journalistes et les Activistes sont plus exposés pendant les élections, nous avons après les élections de 2016 plusieurs défenseurs des droits humains qui ont subis d'atroces sévices et dont certains sont en exil suite aux multiples menaces, arrestations et détentions arbitraire, filatures, disparitions forcés pour avoir couverts et dénoncer les violations pendant les élections.

De ce qui précède, Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition pays-Gabon :



- restent préoccupés des risques qu'encourent les défenseurs des droits humains au Gabon;
- condamnent avec véhémence tout acte de violence avant, pendant et après la tenue des dites élections ;
- s'insurgent contre la restriction de l'espace civique sous prétexte de l'organisation des élections.

Ensuite, selon le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition pays-Gabon la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières stipule que : « *dans tout Etat, l'autorité des pouvoirs publics ne peut être fondée que sur la volonté du peuple exprimée à la faveur d'élections sincères, libre et régulière, tenues périodiquement au suffrage universel, égal et secret* ».

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition pays-Gabon demande au gouvernement du Gabon :

- De faire la lumière sur les élections tel que l'exige la Loi, démocratique et transparente, sans toutefois omettre de distribuer aux Gabonais les Cartes d'Identité ;
- D'adopter, conformément à la procédure constitutionnelle, les dispositions législatives et autres mesures nécessaires pour garantir les droits et cadre institutionnel permettant la tenue, à intervalles régulières, d'élections honnêtes libres et régulières en conformité avec les obligations constatées en vertu du droit international ;
- Demandent de définir clairement les conditions requises pour être électeur, par exemple celles qui ont trait à l'âge, à la citoyenneté et à la résidence, et veiller à ce que ces dispositions soient appliquées sans condition d'aucune sorte ;
- D'inciter les partis ; les candidats et les médias à adopter un code de conduite régissant la campagne électorale et le scrutin proprement dit ;
- D'assurer la régularité du décompte des voix ;
- Demande de respecter et garantir le respect des droits de l'homme de tous les individus présents sur son territoire et relevant de sa juridiction. En période électorale ;
- Demande que les partis et les candidats puissent faire librement connaître leurs voies à l'électorat et qu'ils jouissent de l'égalité d'accès aux médias officiels et du service public ;



- Demande que les mesures nécessaires soient prises pour assurer une couverture non partisane de la campagne dans les médias officiels et du service public ;
- Demande de prendre les mesures nécessaires et appropriées pour garantir que le principe du secret du scrutin soit respecté et que les électeurs puissent voter librement, sans crainte ou intimidation ;
- Demande en outre, que les autorités veillent à ce que le scrutin soit organisé de manière à éviter la fraude ou toute autre forme d'irrégularité.

Enfin à l'Union Africaine (Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples) (CADHP)

Le REDHAC et sa Coalition pays-Gabon, recommandent d'appeler l'Etat du Gabon à respecter scrupuleusement :

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) ;
- Les principes et directives sur les droits de l'Homme et des Peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique

Me Alice Nkom,
Co-PCA
Cameroun

Me Bruno Gbiegba,
Vice-Président
RCA

Rostin Manketa
2e Vice-Président
RDC

Marc Ona Osangui
3e Vice-Président
Gabon

Roch Euloge N'Zombo,
Conseiller
Congo Brazzaville

Pyrrhus. Boguel
Conseiller
Tchad

Lucie Boalo,
Secrétaire/Rapporteur
RCA

Hon. Annie Bambe
Communicatrice
RDC

Alfredo Okenve
2e sec/Rapporteur
Guinée Equatoriale

Maximilienne Ngo Mbe
Directrice Exécutive
Cameroun

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac.info

REDHAC: Coalition-PAYS-GABON

Coordinateur : (+241) 06402017/ 060283032
Secrétaire général : (+241) 066121026
Chargé juridique : (+241) 077769192